

et habilitée et Monsieur François CRESTAUX, inspecteur de salubrité assermenté et habilité au Service communal d'hygiène et de santé de la Mairie de Choisy-le-Roi, dans l'alimentation générale produits de bazars et de cosmétiques dénommée «BAY ALIMENTATION» sis 6 rue du Chemin de Fer à Choisy-le-Roi (94600), exploitée par la BAY ET CIE, SIRET 491 364 419 00016 RCS Créteil, gérée par Monsieur Thiagarajah RAMESH,

- Considérant que l'établissement a supprimé les principaux risques de contamination ou de développement de micro-organismes pathogènes dans les produits et les risques d'intoxications alimentaires qui en résultent.

ARRETE

Article 1 : L'arrêté n° 241741 du 9 septembre 2024 portant fermeture et cessation d'activité de l'établissement dénommé «BAY ALIMENTATION» sis 6 rue du Chemin de Fer à Choisy-le-Roi (94600) est abrogé.

Article 2 : Monsieur le Directeur Général des Services de la ville de Choisy-le-Roi, Monsieur le Directeur Départemental de la Protection des Populations du Val-de-Marne, Monsieur le Commissaire Divisionnaire de police de Choisy-le-Roi, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera transmise à :


- Madame la Préfète du Val de Marne,
- Monsieur le Commissaire de Choisy-le-Roi,
- Monsieur le Directeur Départemental de la Protection des Populations,
- Madame la Directrice de la police municipale.

Article 3 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité, de sa notification

Le tribunal administratif de Melun peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Fait en Mairie à Choisy-le-Roi,
le 26 septembre 2024

Le Maire,


TORINO PANETTA
Maire de Choisy-le-Roi